

Ville de



Blainville-sur-l'Eau

MEURTHE - & - MOSELLE

N° 2018 - 21

ARRETE CIRCULATION ET STATIONNEMENT**Le Maire de la Ville de Blainville-sur-l'Eau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R411-31 modifiés,

Vu la demande du 22 janvier 2018 de Monsieur HEE Philippe - Entreprise SADE CGTH NANCY - Avenue de Lattre de Tassigny 54220 MALZEVILLE, pour exécuter des travaux (terrassement pour création d'un nouveau réseau gaz GRDF) Rue Nouvelle à BLAINVILLE SUR L'EAU du lundi 29 janvier au lundi 12 février 2018 de 08h00 à 17h00.

ARRETE :

Article 1^{er} : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux, de réglementer l'occupation du domaine public comme suit :

Du lundi 29 janvier au lundi 12 février 2018,

- La circulation sera alternée par la mise en place de feux tricolores
- La vitesse sera réduite à 30km/h
- Le stationnement sera interdit

Article 2 : La signalisation nécessaire afin de matérialiser les dispositions sécuritaires et l'appel à la prudence, sera mise en place et entretenue par l'entreprise SADE CGTH NANCY.

Article 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de BLAINVILLE SUR L'EAU ;
- Le Centre de Secours ;
- Le demandeur.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, le 25 janvier 2018.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Alain COLLET

